

À l'attention  
du Ministre de l'Éducation  
de la direction de l'adaptation scolaire,  
de la direction des services de soutien et d'expertise,  
Ministère de l'Éducation,

Copie :  
Direction générale de la santé publique, Ministère de la santé et des services sociaux  
Direction du développement et de l'intervention stratégique, Office des personnes  
handicapées du Québec

Montréal, le 19 avril 2021

## DES MASQUES INCLUSIFS POUR AIDER LES ÉLÈVES AYANT UNE SURDITÉ

Monsieur le Ministre,  
Mesdames, Messieurs les directeurs et directrices,

Depuis bientôt un an, le masque est entré dans nos vies et avec l'arrivée des variants ainsi que les dernières mesures adoptées pour nous protéger collectivement, son port est généralisé et étendu.

Or, comme vous le savez, le masque représente un véritable obstacle à la communication et à la compréhension pour les personnes vivant avec une surdité. Les impacts de cette barrière visuelle sont d'autant plus importants dans le milieu scolaire, en contexte d'apprentissage et de développement des aptitudes sociales, notamment pour les élèves ayant une surdité.

**C'est pourquoi nous tenons à saluer, dans un premier temps, la distribution par le Ministère dans les différents Centres de services scolaires, de masques inclusifs.**

Toutefois, le port du masque étant amené à perdurer et étendu aujourd'hui aux élèves dès le primaire, en service de garde et en classe, en zone orange et rouge, **nous attirons votre attention sur deux points essentiels, soulevés par différents parents d'élèves et par des intervenants en milieu scolaire :**

- ➔ **Il est nécessaire d'assurer un approvisionnement régulier, durable et en quantité suffisante de ces masques pour toutes les personnes intervenant auprès des élèves ayant une surdité ou un trouble du traitement auditif, ou d'autres besoins communicationnels particuliers, partout au Québec : enseignant, interprète, orthopédagogue, technicienne en éducation spécialisée...** Il est indispensable de ne pas limiter aux élèves ayant un code de difficulté 44 - puisque plusieurs élèves ayant une surdité associée à d'autres troubles ou besoins particuliers peuvent se voir attribuer un autre code de difficulté - mais à bien se baser sur **le besoin réel de l'élève** établi dans son plan d'intervention par exemple.
- ➔ **Il est nécessaire d'étudier la possibilité de fournir des masques et/ou des protections fiables et inclusives pour tous les camarades de classe ou à au minimum de la bulle des élèves ayant une surdité ou un besoin communicationnel particulier.** Nous savons que des dérogations ont été accordées sur demande pour

que des masques inclusifs soient fournis aux pairs des élèves oralistes dans certaines écoles ou classes spécialisées. Cette possibilité devrait donc être étendue à tout le Québec, tant en classes ou écoles spécialisées qu'en milieu régulier.

En effet, comme le souligne notre président, Pier-Alain Roy, père d'une jeune fille de 9 ans, malentendante :

*« La lecture labiale représente environ 30%<sup>1</sup> de la compréhension d'une personne vivant avec une surdité, il est donc impératif qu'une solution à la fois inclusive et sûre soit envisagée afin de ne pas nuire à l'apprentissage de nos enfants, tout en les protégeant. De plus, il est tout aussi important de favoriser les interactions interpersonnelles. Or, les jeunes sourds et malentendants risquent de se sentir isolés ou exclus s'ils ne comprennent pas bien ce que leurs camarades de classe leur disent lorsque leur visage est couvert. C'est pourquoi j'ai entrepris des démarches directement auprès de l'école de ma fille qui a démontré une grande ouverture à ce niveau, malgré le manque de ressources qui pouvait se faire sentir. Bien sûr, en tant que président de l'AQEPA Provinciale, je souhaite que cette ouverture soit étendue à tout le réseau scolaire, à travers le Québec, pour ne laisser aucun élève de côté. »*

Nous croyons vivement que la bonne volonté et la pro-action et de plusieurs intervenants pour pallier les difficultés créées par les mesures de protection se doit d'être soutenue par leur direction et leur centre de services scolaires, mais surtout promue et facilitée par le Ministère, à l'échelle de la province, afin de ne pas créer d'inégalités d'une région, d'un centre de services scolaires ou d'un établissement à l'autre. D'autant plus que nous savons que des solutions existent puisqu'une entreprise québécoise serait en mesure de produire de telles protections inclusives pour les enfants si les volumes de commande sont suffisants.

Nous vous remercions de votre considération et vous assurons comme à l'habitude de notre entière collaboration pour favoriser l'accessibilité scolaire et la réussite éducative de tous les élèves.

Solidairement,

**Claire Moussel,**  
Directrice générale  
AQEPA Provinciale

**[aqepa.org](http://aqepa.org)**

7240 rue Waverly #205 – Montréal (QC) H2R 2Y8  
514 842-8706 - [direction@aqepa.org](mailto:direction@aqepa.org)

**L'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA)**  
est un réseau d'associations régionales de familles, de jeunes adultes vivant avec une surdité et d'alliés, soutenu par une association provinciale fondée il y a plus de 50 ans.  
Notre mission : favoriser et promouvoir l'inclusion sociale des jeunes vivant avec une surdité par le développement de leur plein potentiel.

---

<sup>1</sup> *Guide pour faciliter la communication avec une personne sourde*, page 55 - Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, 2014